

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

**MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE
PAIEMENT POUR LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DES TRIBUNES ET
D'AMÉNAGEMENT DES VESTIAIRES DU STADE DE GAJAC. DÉCISION**

Séance du 15 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, M Royer, Mme Poublan, M Joussaume, Mme Fize, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, Mme Ersin, M Deau, M Mangon, Mme Vaccaro, M Bessière, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, Mme Guillot

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

Mme Canouet à M Cristofoli
M Capouillez à M Deau
Mme Pomi à Mme Poublan
M Grémy à Mme Rigaud
M Hélaudais à Mme Picard

Secrétaire de séance : Mme Cécile Poublan.

La séance est ouverte,

Délibération du : 15 décembre 2021
Rendue exécutoire le : 17 décembre 2021
Publiée le : 17 décembre 2021

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 15 décembre 2021

MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT POUR LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DES TRIBUNES ET D'AMÉNAGEMENT DES VESTIAIRES DU STADE DE GAJAC. DÉCISION

M Bernard Cases, Adjoint au Maire délégué Finances, ressources humaines et population, présente le rapport suivant.

Par délibération DG19_138 du 11 décembre 2019, le Conseil Municipal a décidé de gérer le projet d'investissement de restructuration des tribunes et d'aménagement des vestiaires du stade de Gajac, en Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP). Cette délibération prévoit une ouverture d'Autorisation de Programme à hauteur de 2 500 000 euros d'une durée de 3 ans (2020-2022).

Conformément aux articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'ouverture d'une AP s'effectue par délibération du Conseil Municipal. Elle fixe le montant prévisionnel de la dépense (AP) et la répartition de cette dépense sur les différentes années (CP).

En fin d'année, l'AP est ajustée au regard des crédits mandatés dans l'année. Les CP non consommés sont à cette occasion soit annulés soit repartis sur les exercices suivants en fonction de l'évolution du calendrier de réalisation de l'opération et/ou de l'évolution de son coût.

Le projet consiste en une extension et un réaménagement des tribunes avec mise aux normes de sécurité et accessibilité ainsi qu'un aménagement des vestiaires du stade de Gajac.

Le projet a été réétudié par la municipalité en lien avec les utilisateurs et les services et avec une amélioration énergétique du bâtiment existant.

Il se décompose, en l'état du projet, en :

- une extension de 370 m² pour mises aux normes fédérales des compétitions : création d'une salle de réception, d'une cuisine, de locaux de rangements, de sanitaires handicapés, d'un ascenseur, d'une salle de musculation et d'un bureau,
- une réhabilitation de 454 m² en rez de chaussée pour réfection des vestiaires joueurs, vestiaires arbitres, douches, local délégués, local anti-dopage, sanitaires handicapés, infirmerie et chaufferie avec remplacement chaudière existante,
- une réhabilitation de 149 m² à l'étage pour création de bureaux, d'une salle de formation, de sanitaires et de rangements.

Par délibération n° DG21_049 du 7 avril 2021, le Conseil Municipal avait modifié les crédits de paiement.

Suite à la notification du marché de travaux, il convient de porter à 3,8 M€ le montant de l'autorisation de programme et de la prolonger jusqu'en 2023 en raison de :

- la hausse des prix des matériaux
- la volonté de la Ville en matière de transition écologique (isolation du bâtiment par l'extérieur, matériaux écologique et locaux, panneaux photovoltaïques pour permettre une autoconsommation en électricité...)
- création de bureau et de sanitaires pour la section tennis en remplacement du chalet bois

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de modifier l'AP/CP des travaux de restructuration des tribunes et d'aménagement des vestiaires du stade de Gajac :

Montant AP	Crédits de paiement			
	2020	2021	2022	2023
2020 - 2023	2020	2021	2022	2023
3 800 000 €	46 574 €	200 000 €	2 300 000 €	1 253 426,00 €

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Décide de modifier le montant de l'Autorisation de Programme allouée aux travaux de restructuration des tribunes et d'aménagement des vestiaires du stade de Gajac à la hauteur de 3 800 000 €.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement est le suivant :

- 2020 : 46 574 €
- 2021 : 200 000 €
- 2022 : 2 300 000 €
- 2023 : 1 253 426 €

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à solliciter des subventions auprès des différents partenaires : l'Agence Nationale du Sport, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Gironde et la Fédération française de rugby et tout autre organisme qui pourrait être financeur de cette opération.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles

le 15 décembre 2021

pour expédition conforme

Le maire,



Stéphane Delpeyrat



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG21_156
Date de la décision :	2021-12-15 00:00:00+01
Objet :	MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT POUR LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DES TRIBUNES ET D'AMÉNAGEMENT DES VESTIAIRES DU STADE DE GAJAC. DÉCISION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.2 - délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation de résultats, approbation du compte de gestion)
Identifiant unique :	033-213304496-20211215-DG21_156-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20211215-DG21_156-DE-1-1_0.xml	text/xml	1042
Nom original :		
DG21_156.pdf	application/pdf	769745
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20211215-DG21_156-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	769745

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 décembre 2021 à 12h11min10s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 décembre 2021 à 12h11min10s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 décembre 2021 à 12h13min16s	Transmis au MI

	<i>Acquittement reçu</i>	<i>17 décembre 2021 à 12h13min29s</i>	<i>Reçu par le MI le 2021-12-17</i>
--	--------------------------	---------------------------------------	-------------------------------------